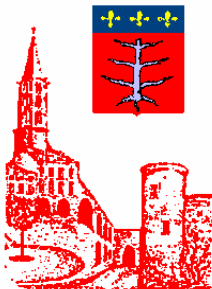


VILLE DE NÈGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NÈGREPELISSE

Délibération n°2009/12/101

L'an deux mille neuf,
Le mardi 8 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

Objet : SUBVENTIONS 2009 ASSOCIATIONS DE NÈGREPELISSE ET LOCALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale qu'il convient de compléter les aides allouées aux Associations de Nègrepelisse.
Il propose d'allouer les subventions suivantes :

LIBELLES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES
ECOLE MATERNELLE – ARBRE DE NOEL (8 € par enfant)	1 376 €
AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL	2 000 €
PARENTS ET ENFANTS DE FRAGONARD	450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **ADOPTE**
- **PRECISE** que le versement de ces subventions ne sera effectué que sur présentation des pièces justificatives.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON